



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 61

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 060-216002105-20251216-DELIB2025061-DE

Mairie d'Ercuis

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Convocation du | 2 décembre 2025 |
| Affichage du | 2 décembre 2025 |
| Nombre de membres en exercice | 18 |
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de votants | 15 |
| PROCURATIONS | 4 |

Objet : CRÉATION DE POSTE DE GRADE D'ATTACHÉ

L'an deux mil VINGT-CINQ, le SEIZE DÉCEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme VAN BOXSTAELE Christiane, procuration à Bruno FORGET,
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Jean-Marie NIGAY,
M ROSELLE Regis, procuration à Daniel URCOURT,
Mme SPIRA Julie, procuration à Anne FUSZ,
M BRIAND Hervé,
Mme RIGARD Sabine,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique notamment l'article L.313.1;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la réussite à la promotion de l'agent Jessica BEYSSAC,

CONSIDÉRANT que les missions confiées à cet agent relèvent de la catégorie A,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité,
POUR : 11 – ABST : 4
(ABST : C VAN BOXSTAEL – A LACOUR – B FORGET – T REZZA)**

Article 1 : CRÉER un poste permanent de catégorie A grade d'attaché à temps plein (35h).

Article 2 : MODIFIER le tableau des effectifs.

Article 3 : INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY



Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

